

Bonjour à toutes et à tous,

## CCHSCT du mardi 16 avril 2019

### Le début d'un retour à la normalité !

Après deux années d'abstinence et une séance avortée en février, le Comité Central Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CCHSCT) s'est retrouvé le 16 avril dans des conditions quasi normales (il manquait juste le médecin de prévention).

Plusieurs motions ont ouvert la séance :

- une motion alertant sur la situation des assistant(e)s de service social pour lequel(le)s la Direction souhaite une bascule vers des emplois de droit privé très rapidement,
- une quatrième demande d'expertise (les trois premières ont été repoussées par l'ancien DG) concernant la NdS de 2016 sur la spécialisation des métiers de terrain,
- enfin une motion qui avait pour but de rétablir l'intégralité des objectifs du CCHSCT, c'est-à-dire toutes les thématiques qui sont du ressort de cette instance et qui forment sa feuille de route. Rapidement par exemple : martelage à la peinture et rouleau encreur, Bilans Santé et Sécurité du Travail des années 2016 à 2018, Bilan social sur la même période, Médecine de Prévention : état des lieux et perspectives, Maladie de Lyme : actualité et suivi, etc.



### Règlement intérieur du CCHSCT : premier désaccord

Un vote unanime des représentants des personnels contre le Règlement Intérieur (RI) a clôturé les débats sur ce point, pour deux raisons qui avaient été défendues et arbitrées par le président du CCHSCT, qui n'est autre que le DG par intérim :

- le poste d'Inspecteur Santé et Sécurité, vacant depuis de longues années, n'est pas repris dans le corps du RI. Pourtant, Agnès

LEBRET dernière inspectrice en date avait œuvré pour faire revenir certains cadres supérieurs à la raison dans des situations très tendues. Ce poste est normalement organisé dans le cadre d'un décret fonction publique. Le DG par intérim n'a pas souhaité donner un avis favorable à cette demande en séance, même s'il avait un a priori plutôt positif.

- les suppléants des représentants des personnels ne seront pas remboursés de leurs frais de déplacement. Position de principe de l'administration pour une parfaite homogénéité dans toutes les instances en appliquant la règle et rien que la règle. Les OS ont donc refusé ce postulat au regard des investissements importants réalisés par les représentants des personnels en CCHSCT avant les années noires du précédent DG. Les sujets du CCHSCT nécessitent une implication et un suivi incompatibles avec cette position très dogmatique.



### Bilan Santé Sécurité au Travail (SST) 2018

Les documents fournis sont très insuffisants, sur le plan quantitatif d'une part : 17 pages de bilan en 2015 contre 2 cette année. Mais c'est surtout sur le plan qualitatif qu'il y a des choses à redire, même si le travail de rénovation de cet outil était prévu dès 2015.

Pour être tout à fait opérationnel, le bilan SST doit se nourrir des expériences vécues et surtout correctement analysées pour servir au plus grand nombre. La SST a besoin d'un historique fiable, de séries longues qui permettent d'apprécier à sa juste valeur la pertinence et la justesse des mesures prises et les évolutions des risques ou des pathologies.



## Motion de février sur la réduction des effectifs 2019 : second désaccord

Le DG a donné une suite favorable à la demande d'expertise signée par tous les représentants au CCHSCT de février 2019. Il est évident que supprimer d'un seul coup plus de 5 % des postes aura des répercussions importantes sur le quotidien des personnels (même si malheureusement le corps social ONF en a l'habitude).

Par contre, la Direction de l'ONF refuse toute contribution des représentants des personnels dans le choix du prestataire et dans celui de la méthode de travail.

Comme la confiance réciproque n'est pas forcément évidente, les OS ont quand même produit un cahier des charges auprès du DG. Toutes les expertises réalisées à l'ONF depuis 10 ans ont toujours été réalisées avec la participation des élus CCHSCT (même si c'est toujours l'administration qui a choisi le prestataire).

Pour être pragmatique, une expertise strictement bibliographique n'est pas envisageable. Le prestataire devra se faire sa propre opinion après avoir entendu l'expression des personnels ONF directement concernés par les suppressions de postes. Il est évident que ce principe de base ne peut pas être sacrifié.



## Habillement, refondation du vestiaire et haute visibilité

La commission habillement poursuit son travail et la phase essais est en cours.

Un décret impose à l'ONF le port de certains équipements de haute visibilité. C'est le cas no-

tamment des situations de travail sur les chantiers d'exploitation ou de travaux forestiers où il convient d'être visible de loin. Une partie du vestiaire restera dans des couleurs traditionnelles ONF.

En intégrant cette haute visibilité dans des vêtements du quotidien, l'administration va au-delà de ces préconisations puisqu'il est question aussi des opérations collectives de martelage ou individuelles de descriptions de parcelles. C'est du moins notre interprétation des textes.

Nous suivrons ce dossier avec implication et nous avons demandé à tous les acteurs de la SST à l'ONF beaucoup d'humilité.

La forêt n'est pas un chantier de travaux public et ne le sera jamais. Les conditions de l'exercice de nos professions ne peuvent être abordées uniquement avec ce filtre sécuritaire. Pour les professionnels de la SST à l'ONF, il faudra réaliser des analyses bien plus fines pour adapter la prévention et la sécurité à nos missions et à nos conditions de travail.



## Secrétaire du CCHSCT

J'ai été élu secrétaire du CCHSCT pour un mandat d'un an. Au global, il s'agit de la courroie de transmission entre les élus du CCHSCT et le Président de cette instance. Je ferai mon possible pour m'acquitter au mieux de cette charge avant de passer le relais à l'un(e) de mes collègues.

*Stéphane RICHARD*  
*titulaire du CCHSCT pour SNTF Génération Forêts UNSA*